

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

### **ASSEMBLÉE DU 10 JANVIER 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 10 janvier 2022, tenue par vidéoconférence (circonstances entourant la Covid-19), à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Maxime Guillot et James Kingston, tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

#### **RÉSOLUTION # 001-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Un avis a été publié sur le site internet de la municipalité et sur Facebook et les gens ont été invités à poser leurs questions par téléphone ou par courriel, s'il y a lieu.

La présente séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

### **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum,

#### **RÉSOLUTION # 002-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

#### **RÉSOLUTION # 003-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
  - a) Ponceau du rang St-Alphonse – étude hydraulique
  - b) Description technique pour inclusion en zone agricole – lot 6 180 393
  - c) Offre de services – production d'un cahier de routes de rinçage des bornes-fontaines
  - d) Chute pour le retour des livres à la bibliothèque
  - e) Radar pédagogique
  - f) PG Solutions – contrat pour entretien du système comptable
8. Demandes
  - a) Journées de la persévérance scolaire
9. Affaires courantes
  - a) OMH Cœur-du-Québec – prévisions budgétaires 2022
  - b) MRC de Bécancour – demande pour modification des règlements d'urbanisme
10. Suivi de dossiers
  - a) Liste des personnes endettées pour taxes de l'année 2021
  - b) Demande d'aide financière dans le programme AIRRL pour le rang St-Alphonse
  - c) Municipalité amie des aînés
  - d) Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
11. Règlements
  - a) Taxation annuelle 2022 (adoption)
  - b) Traitement des élus municipaux (adoption)
12. Comités et MRC
13. Affaires nouvelles
  - a) OMH Cœur du Québec – nomination au conseil d'administration
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

#### **RÉSOLUTION # 004-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des 6 et 13 décembre 2021 (réunion spéciale et adoption du budget) avec dispense de lecture.

### **5. COMPTES À PAYER**

#### **RÉSOLUTION # 005-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les comptes à payer des chèques # 1323 à # 1333 pour la somme de 33 062.10 \$.
2. Les comptes à payer des dépôts directs # 501550 à # 501573 pour la somme de 96 507.58 \$.
3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 15 815.13 \$.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

4. Le total des salaires bruts pour le mois de décembre 2021 pour la somme de 17 871.96 \$.

### 6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	5 648.13 \$
Location salle /chalet des sports	210.00 \$
Location vestiaire	400.00 \$
Location bureau poste	150.00 \$
Subvention MRC (croquet)	1 750.00 \$
Vente génératrice	4 000.00 \$
Location terre a Ferme Lamy	1 000.00 \$
Kenny-U-Pull (vente pick-up)	600.00 \$
Permis rénovations	15.00 \$
Remisage pick-up	49.52 \$
Échetier	100.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer, etc.)	86.00 \$
<b>Total</b>	<b>14 008.65 \$</b>

### 7. DÉPENSES À APPROUVER

#### a) Ponceau du rang St-Alphonse – étude hydraulique

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite, dans un horizon de 3 à 5 ans approximativement, remplacer le ponceau situé en face du 2130, rang St-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE ce ponceau permet à l'eau du cours d'eau des Trembles de s'écouler et qu'il est d'un diamètre actuel de 4.5 pieds de hauteur par 6 pieds de largeur;

CONSIDÉRANT QUE ce ponceau devra être remplacé par un ponceau d'un diamètre plus important pour permettre l'écoulement des eaux lors de précipitations importantes ou de fontes des neiges rapides;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mandater une firme pour la réalisation d'une étude hydraulique ayant pour but de connaître le diamètre du nouveau ponceau à installer;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

FNX Innov : .....Aucune soumission reçue  
FQM service d'ingénierie : ..... 4 050 \$ plus taxes  
Grand conseil de la nation Waban-aki : ..... 10 295 \$ plus taxes  
SNC Lavalin : .....10 125 \$ plus taxes

#### **RÉSOLUTION # 006-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme FQM service d'ingénierie pour l'étude hydraulique du ponceau du rang St-Alphonse au coût de 4 050 \$ plus les taxes. Cette dépense sera financée à même la TECQ.

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

### **b) Description technique pour inclusion en zone agricole – lot 6 180 393**

ATTENDU la demande d'inclusion à la zone agricole déposée dans le cadre du lot 6 180 393 (propriété de M. Yvan Tousignant);

ATTENDU l'orientation préliminaire de la CPTAQ en égard à cette demande, mentionnant que le dossier devrait être accepté;

ATTENDU la nécessité pour la municipalité de produire une description technique de la zone à inclure à la zone agricole pour dépôt à la commission et au registre foncier;

#### **RÉSOLUTION # 007-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Groupe Châteauneuf arpenteurs-géomètres pour la description technique de cette zone pour le montant de 700 \$ plus les taxes. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-13000-417 (services professionnels).

### **c) Offre de services – production d'un cahier de routes de rinçage des bornes-fontaines**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec incite les municipalités à adopter un plan de rinçage unidirectionnel des bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Angelo Charest pour la production d'un cahier de routes de rinçage;

#### **RÉSOLUTION # 008-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner M. Angelo Charest pour la production d'un cahier de routes de rinçage du réseau des bornes-fontaines au coût de 1 925 \$ plus taxes. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-41300-419 (formation aqueduc). Le surplus « Formation aqueduc et égouts » sera également appliqué à cette dépense.

### **d) Chute pour le retour des livres à la bibliothèque**

ATTENDU QUE la municipalité et le comité des bénévoles de la bibliothèque souhaitent se prévaloir d'une chute pour le retour des livres de la bibliothèque en dehors des heures d'ouverture;

#### **RÉSOLUTION # 009-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une boîte de dépôt pour courrier auprès de la compagnie Uline au coût de 442 \$ plus les taxes. Cette boîte sera installée dans le bureau de poste, dans la section ouverte 24h / 24h, 7 jours sur 7. Un matériel amortisseur sera installé au fond de la boîte de façon à ne pas abîmer les livres qui y seront déposés.

### **e) Radar pédagogique**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficiera, en 2022, d'une aide

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

financière pour l'achat d'un radar pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire l'achat d'un équipement de radar pédagogique, qui pourra être déplacé à des endroits stratégiques de la municipalité pour limiter la vitesse des usagers de la route;

### **RÉSOLUTION # 010-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Trafic innovation pour l'achat d'un radar pédagogique, d'un poteau et d'un manchon au coût de 5 044 \$ plus les taxes.

#### **f) PG Solutions – contrat pour entretien du système comptable**

ATTENDU QUE la municipalité utilise le logiciel de comptabilité PG Solutions;

### **RÉSOLUTION # 011-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la licence d'utilisation pour l'année 2022 au coût de 7 018 \$ plus taxes. De plus, la surveillance des copies de sécurité sera réalisée au coût de 478 \$ plus taxes ainsi que le renouvellement de l'antivirus Bitdefender au coût de 80 \$ plus taxes.

## **9. DEMANDES**

### **a) Journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, à chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

Québec mobilise, depuis 20 ans, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation;

### **RÉSOLUTION # 012-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déclarer que la municipalité de Fortierville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2022 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022, nous nous engageons aussi :

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
- à participer au mouvement d'encouragement régional TOPE LÀ!

## **9. AFFAIRES COURANTES**

### **a) OMH Cœur-du-Québec – prévisions budgétaires 2022**

ATTENDU les prévisions budgétaires 2022 pour l'OMH au Cœur-du-Québec;

### **RÉSOLUTION # 013-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de 2022 pour l'OMH au Cœur-du-Québec, qui démontrent un déficit global de 1 140 747 \$, dont un montant de 17 695 \$ est applicable à l'OMH de Fortierville.

### **b) MRC de Bécancour – demande pour modification des règlements d'urbanisme**

ATTENDU QUE le conseil souhaite déposer une demande au service d'aménagement de la MRC de Bécancour pour modifier les règlements d'urbanisme`;

### **RÉSOLUTION # 014-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande au service de l'aménagement de la MRC de Bécancour pour apporter les modifications suivantes aux règlements d'urbanisme :

- Modification du règlement de construction pour inclure les dispositions portant sur les protections contre les dégâts d'eau (projet de règlement soumis par les assurances);
- Permettre, dans la zone A-02, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique (de type airbnb).

## **10. SUIVI DE DOSSIERS**

### **a) Liste des personnes endettées pour taxes de l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens n'ont pas encore acquitté leur solde dû pour les taxes municipales de 2021;

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal qui stipule que :

*Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant dans autant de colonnes distinctes:*

*1° les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, s'ils y sont entrés;*

*2° le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;*

*3° le montant des taxes municipales dues par chacune de ces personnes aux officiers de la municipalité;*

*4° le montant des taxes scolaires dues par chacune de ces personnes, jusqu'à la confection de cet état, si un état des arrérages a été remis à temps au bureau de la municipalité, par le directeur général de la commission scolaire concernée;*

*5° les frais de perception dus par ces personnes;*

*6° la désignation de tous biens-fonds assujettis au paiement des taxes mentionnées dans cet état;*

*7° le montant total des taxes et des frais affectant ces biens-fonds, pour des fins municipales ou scolaires;*

*8° tout autre renseignement requis par le conseil et toute remarque jugée opportune. Cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui. Lorsque la date de la vente des immeubles a été changée en vertu du dernier alinéa de l'article 1026, cet état doit être préparé au cours du quatrième mois précédant le mois fixé pour cette vente.*

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées pour taxes envers la municipalité ou la commission scolaire présenté au conseil municipal :

### **RÉSOLUTION # 015-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une lettre recommandée soit adressée à chacun des contribuables endettés envers la municipalité pour plus de 100 \$, en leur demandant de régler leur solde d'ici le dernier jour du mois de février, à défaut de quoi leur nom sera transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes.

Propriétaire	Adresse	Matricule	Taxes	Divers	Intérêts	Total dû
Théroux, Robert	2278, rang St-Alphonse	1448-58-7791	939.73 \$	12.00 \$	95.00 \$	1 046.73 \$
Paris, Madeleine	3483, rang St-Philippe	1550-47-9186	1 097.17 \$	12.00 \$	110.91 \$	1 220.08 \$
Dubois, Patrick	2004, rang St-Alphonse	1650-84-7737	1 488.57 \$	12.00 \$	150.48 \$	1 651.05 \$
Guy, Jennifer	109, rue Principale	1650-95-0643	836.62 \$	12.00 \$	137.13 \$	985.75 \$
Mailhot-Bélanger, Alexandre	1454, rang St-Antoine ouest	1749-13-8380	602.59 \$	12.00 \$	70.22 \$	684.81 \$
Ferme Tinoire (2005) inc.	Lot 6180391	1750-11-6635	193.49 \$	12.00 \$	28.78 \$	234.27 \$
Leclerc, Marco	191, rue Principale	1750-47-2534	4 054.95 \$	12.00 \$	412.09 \$	4 479.04 \$
Roux, Sébastien	411, avenue de l'Assomption	1750-48-2353	1 829.44 \$	12.00 \$	189.74 \$	2 031.18 \$

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Ferme Tinoire (2005) inc.	Lot 6180466	1750-53-9139	109.36 \$	0.00 \$	16.02 \$	125.38 \$
Curateur public	259, rue Principale	1750-78-9761	1 279.91 \$	12.00 \$	129.39 \$	1 421.30 \$
Dionne, Steve	309, rue Principale	1850-09-6584	1 571.89 \$	12.00 \$	158.90 \$	1 742.79 \$
Gagnon, Pascal	1322, rang St-Antoine est	1850-57-0819	1 068.64 \$	0.00 \$	108.03 \$	1 176.67 \$
Roux, Jonathan	409, route 265	1851-22-2950	224.31 \$	12.00 \$	33.33 \$	269.64 \$
Ferme Tinoire (2005) inc.	Lots 6180937, 6180647, 6180944	1950-00-0993	2 420.64 \$	0.00 \$	244.71 \$	2 665.35 \$
Ferme Tinoire (2005) inc.	Lots 6180650 et 6180940	1950-63-1034	313.91 \$	0.00 \$	31.73 \$	345.64 \$
Ferme Tinoire (2005) inc.	Lots 6180651 et 6180942	1950-66-1031	148.91 \$	0.00 \$	21.81 \$	170.72 \$
Habel, Bertrand	1274, rang St-Antoine est	1951-02-0408	1 082.95 \$	12.00 \$	129.20 \$	1 224.15 \$
Ferme Tinoire (2005) inc.	Lots 6180655 et 6181041	1951-26-5675	240.40 \$	0.00 \$	35.21 \$	275.61 \$
9439-4525 Québec inc.	Lot 6180676	1955-50-5103	336.00 \$	12.00 \$	32.48 \$	380.48 \$
Crevier, Steve (Marcotte, Céliane)	1100, rang St-Antoine est	2052-33-2181	738.83 \$	12.00 \$	57.93 \$	808.76 \$
Ferme Tinoire (2005) inc.	Lot 6180713	2152-45-9567	166.85 \$	0.00 \$	24.44 \$	191.29 \$
Ferme Tinoire (2005) inc.	Lot 6180699	2153-07-5626	93.93 \$	0.00 \$	13.76 \$	107.69 \$
<b>Total :</b>						<b>23 238.38 \$</b>

### **b) Demande d'aide financière dans le programme AIRRL pour le rang St-Alphonse**

La directrice générale informe le conseil que la demande d'aide financière déposée l'automne dernier pour une section du rang St-Alphonse dans le programme AIRRL n'a pas été retenue.

### **c) Municipalité amie des aînés**

CONSIDÉRANT que la démarche de la municipalité de Fortierville s'insère dans la politique MADA de la MRC de Bécancour avec des objectifs et des valeurs communes;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux aînés de notre municipalité un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT l'importance du maintien des aînés dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination du comité de suivi;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage sera reconduit en tant que comité de suivi pour assurer un suivi et soutenir la réalisation des actions lors de la mise en œuvre de la Politique et du Plan d'action MADA 2021-2024;

### **RÉSOLUTION # 016-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Fortierville adopte son plan d'action Municipalité amie des aînés et que ce dernier s'insère dans la politique MADA de la MRC de Bécancour conformément aux exigences du ministère de la Santé



## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

et des Services sociaux dans le cadre de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA);

QUE la municipalité mandate son comité de suivi composé des membres suivants pour assurer sa mise en œuvre :

- Michel Fortier, conseiller municipal (RQA)
- Julie Pressé, mairesse
- Annie Jacques, directrice générale
- Patricia Gilbert, citoyenne et représentante FADOQ
- Marcel Nault, citoyen et représentant FADOQ
- Fernande Tousignant, citoyenne

### **d) Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle**

ATTENDU QU'une fois par année, le conseil municipal doit déposer un rapport sur la gestion contractuelle portant sur l'année précédente;

ATTENDU le rapport présenté par la directrice générale;

#### **RÉSOLUTION # 017-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2021 présenté par la directrice générale.

## **11. RÈGLEMENTS**

### **a) Taxation annuelle 2022 (adoption)**

#### **RÉSOLUTION # 018-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # 2022-01-193 portant sur la revitalisation du territoire soit adopté.

### **b) Traitement des élus municipaux (adoption)**

#### **RÉSOLUTION # 019-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # 2021-12-191 portant sur la rémunération et les allocations de dépenses des élus municipaux soit adopté.

## **12. COMITÉS ET MRC**

La mairesse informe les élus que les séances de la MRC de Bécancour auront désormais lieu les 3<sup>e</sup> mercredis du mois.

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

### **a) OMH Cœur du Québec – nomination au conseil d'administration**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer un représentant

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec, tel que spécifié dans les nouvelles lettres patentes;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du représentant de la municipalité de Fortierville se terminera le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du représentant sera indépendant de son rôle de conseiller, afin d'éviter l'absence du quorum en cas d'élection;

### **RÉSOLUTION # 020-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Maxime Guillot comme représentant au conseil d'administration permanent de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec. Son mandat prendra fin le 31 décembre 2023.

Cette résolution remplace la résolution 310-11-2021.

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question reçue.

### **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION # 021-01-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h55.

\_\_\_\_\_  
Julie Pressé, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».